Bird banding in Canada

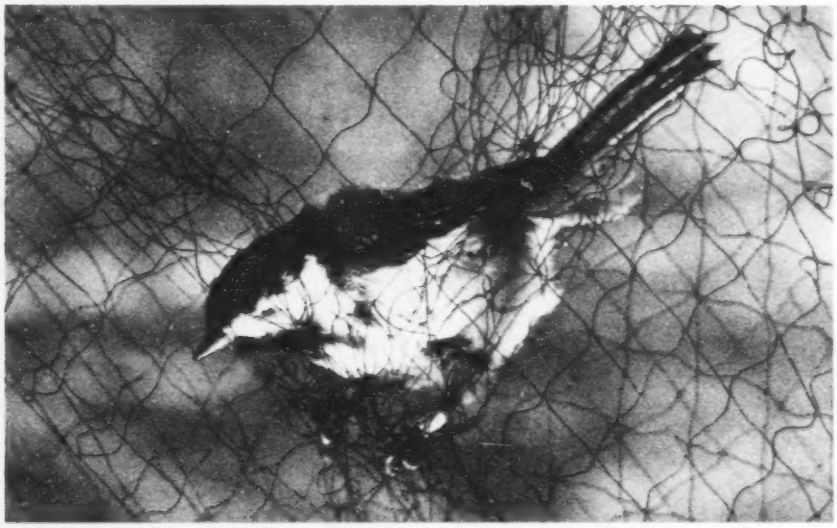

1

2

3

Environment Canada | Environnement Canada

Canadian Wildlife Service | Service canadien de la faune

A member of the Conservation and Protection family

Cover photographs

1 Chickadee in mist net
Photo: S. Wendt

2 Banded Black Duck
Photo: N. North

3 Banded Caspian Tern chick
Photo: H. Blokpoel

Bird banding is one of the most useful tools in the study of wild birds. Wild birds are captured and marked, usually with a numbered metal band placed on the leg. The bander records information about the bird, and where and when it was banded.

Data from recovered bands provide information on the distribution and movement of species, their relative numbers, annual production, life span, and causes of death. Such information increases our knowledge and understanding of birds and their habits and helps us to manage and conserve them.

People have been banding birds for centuries. Most of the early bands identified hawks used in falconry or homing pigeons used to carry messages.

A system for bird banding did not really develop, however, until 1890, when Hans Mortensen, a Danish schoolteacher, began placing aluminum rings on the legs of Eurasian Green-winged Teals, Northern Pintails, White Storks, Common Starlings, and several types of hawk. He inscribed the bands with his name and address, in the hope they would be returned to him if found. His system of banding became the model for our current efforts.

In 1905, James Henry Fleming placed the first numbered and recorded band in Canada on the leg of a robin in his Toronto garden. The bands that he used were designed and supplied by P.A. Taverner, another prominent Canadian ornithologist of that time.

A few years later, Jack Miner of Kingsville, Ontario, began banding the waterfowl that visited his sanctuary, which he had established in 1904. In 1909, he banded a Mallard that was shot the following year in the United States, providing the first complete record of a banding and recovery on the continent.

A North American bird banding program

When systematic banding began in North America in the early 1900s, many organizations were involved, with little coordination of their efforts. The public was largely unaware of banding and its uses, and as a result, many bands were not returned to the bander. At the same time, conservationists were becoming aware of the need for a continental plan for conserving and managing migratory birds. Market hunting was becoming excessive and many species were threatened.

Public concern for the fate of the Passenger Pigeon, declining stocks of waterfowl, and overshooting of egrets for their plumes culminated in an international agreement to manage migratory birds. In 1916 the Migratory Birds Convention was signed by Britain, on behalf of Canada, and the United States. The convention set out a system of protection for migratory birds and regulated the killing of the birds in both countries. In 1936, when the United States signed a treaty with Mexico, that protection was extended to cover all North America.

Government agencies that were given the responsibility of administering the convention also coordinated banding efforts on the continent. The Canadian Bird Banding Office was established in 1923 to issue permits, supply bands, and keep records of Canadian banding activities. It is now administered by the Canadian Wildlife Service (CWS), Environment Canada, in Ottawa. In the United States, the U.S. Bureau of Biological Survey — now the U.S. Fish and Wildlife Service — was established in 1920 with similar responsibilities, and the Bird Banding Laboratory in Washington, D.C., became the centre for American banding activities.

Close coordination is maintained between the two offices, and identical bands, with different band numbers, are used in both countries. Central files in Washington, D.C., contain the data for all birds banded in North America.

How are birds captured?

Birds can be banded at any age provided their feet are large enough to prevent the loss of bands. Young may be caught by hand at the nest before they can fly. Adults are usually caught in traps or nests.

Many different types of traps have been devised to capture birds as safely as possible. Traps set up at baited bird feeders, or at nest sites when the birds are incubating, are particularly successful. The design and construction of such traps are described further in *North American Bird Banding Techniques*, Volume II (Canadian Wildlife Service *et al.* 1977).

A common method for catching songbirds involves a "mist net." A fine nylon net is stretched between poles across an area where birds are likely to fly. When a bird flies into the net it becomes entangled; it is unharmed but cannot escape. The bander regularly patrols the nets, collecting and banding the catch. This method requires considerable experience and skill to capture large birds without harming them.

Cannon nets are also used to catch birds feeding or resting in close groups. Bait is set out to attract the birds to the site where the nets have been set up. Then small rockets attached to the nets are fired, throwing the net over the feeding birds.

Identifying the birds before banding

Birds must be identified by species as well as by age and sex before the band is applied. About 645 species of birds breed north of Mexico on this continent and most are easily recognized with some practice. Identification of a bird's age and sex is usually more difficult, however. Various criteria are used depending on the species and time of year.

Shape, colour, and texture of feathers, colour of bill, colour of mouth or eyes, stage and type of plumage moult, and amount of bone growth in the skull are examined. In addition, the presence of a featherless area on the abdomen of some birds or a cloacal protuberance — a swelling developed by sexually active males — may distinguish the age and sex of birds during the breeding season.

Applying the band

The size and design of bird bands vary according to the species being studied. The band must be large enough that it does not constrict the bird's leg, yet small enough that it will not slip off or hinder the bird's activities. Hummingbird bands are so tiny that each one must be cut and shaped for the individual bird. Large birds of prey, such

Types of bird bands:

Rivet band

Butt-end band

Lock-on band

Coloured plastic leg band

as hawks and eagles, need special lock-on or rivet bands because their strong beaks can easily rip off the simple aluminum butt-end bands used on most birds (see illustration).

The band is applied by carefully squeezing it closed around the lower part of the leg with a pair of pliers. The band is inscribed with a message such as "Advise Bird Band Washington DC USA," plus a unique eight- or nine-digit number.

Other marking devices, such as neck collars, plastic streamers, wing tags or nasal saddles, feather clipping, and paints or dyes, can be used in addition to the standard metal bands. Coloured plastic leg bands are the most common auxiliary markers. These are usually coded to allow individual birds to be recognized without recapturing them.

Close to 200 000 birds are now banded annually in Canada by more than 800 authorized banders. Of the approximately 518 species of birds occurring in Canada, about 300 species are banded each year.

Slightly more than half the birds banded in Canada are game birds banded by government agencies; the rest are non-game species such as songbirds.

Recording the data

Before the band is applied, its number is recorded with the date, location, and species of the bird. The bird's age and sex are recorded, if possible.

Banders often record other information useful to their particular project, such as size of fat deposits, number and type of parasites, measurement of body parts, or extent of moult.

Recoveries of bird bands

If you find a bird band, it is important to gather all the information you can about the bird and return the band, with the information, to the Canadian Bird Banding Office, Canadian Wildlife Service, Ottawa, Ontario K1A 0H3.

Flatten the band and tape it securely to a piece of paper. On the paper clearly print your name and address, the date the band was found, the location as exactly as possible (distance and direction from the nearest town), the species (plus age and sex of the bird, if possible), and how the bird was found or killed.

If the banded bird is alive, do not remove the band; record all the information that you can and release the bird.

On receipt of your recovery report, the Bird Banding Office will send you a Certificate of Appreciation, telling you where the bird was banded, by whom, and what kind of bird it was. The bander will be told where and when you found the band.

In Canada, about 10% of bands applied to game birds and less than 1% of those applied to non-game species are recovered.

What we learn from bird banding

Bird banding data are useful to both researchers and managers. Individual identification of birds makes possible studies of dispersal and migration, behaviour and social structure, life span and survival rate, reproductive success, and population growth.

Many studies have been made of the movements of birds. Late each summer, thousands of ducks and geese are banded on their breeding grounds in Canada. Band returns during the hunting season in autumn trace the path of their southward flight to their wintering grounds. Information on the movements, numbers, and survival of waterfowl, collected using banding, affects the setting of hunting regulations.

The establishment of the Western Hemispheric Shorebird Reserves, which protect habitat crucial to shorebirds in Canada, the United States, and Latin America, began in 1986 on the basis of information from banding. Banding is also being used as a tool to monitor the effects of deforestation on birds that winter in Latin America and migrate to Canada to breed.

The Canadian bird banding system

Any project involving the use of bands or the marking of migratory birds requires a federal banding permit (obtainable from CWS, Ottawa K1A 0H3). Additional permits from the provincial wildlife agencies may be required for provincially protected birds, such as hawks and owls.

Persons applying for a bird banding permit in Canada must be at least 18 years old. Two qualified ornithologists or persons who hold active banding permits must verify that the applicant can capture and handle birds without harming them, can identify them, and can keep accurate and detailed records. Prospective banders are also required to submit a description of their banding project.

CWS bands and permits are not needed for non-migratory game birds (grouse, partridge, quail, ptarmigan, prairie chickens, pheasants, and turkeys). Privately held avicultural birds, such as pigeons, whether federally protected, domestic, or pet stock, carry private bands.

Information on bandings and recoveries of birds is sent to the Canadian Bird Banding Office. The data are available to the public on request. Records are available for game birds banded in North America from 1908 to the present, and for non-game birds from 1955 to the present.

Reading list

There are several journals and publications devoted primarily to bird banding, or that often contain useful information on the subject. These include the following titles:

The Auk. American Ornithologists' Union.

The Canadian Field-Naturalist. Ottawa Field-Naturalists' Club.

The Condor. Cooper Ornithological Society.

Journal of Field Ornithology (formerly *Bird-Banding*). Northeastern Bird-Banding Association.

The Journal of Wildlife Management. The Wildlife Society.

North American Bird Bander. Eastern and Western Bird Banding Associations.

Ontario Bird Banding. Ontario Bird Banding Association.

The Wilson Bulletin. Wilson Ornithological Society.

The Canadian Wildlife Service

The Canadian Wildlife Service of Environment Canada handles wildlife matters that are the responsibility of the Canadian government. These include protection and management of migratory birds as well as nationally significant wildlife habitat. Other responsibilities are endangered species, control of international trade in endangered species, and research on wildlife issues of national importance. The service cooperates with the provinces, territories, Canadian Parks Service, and other federal agencies in wildlife research and management.

For more information about the Canadian Wildlife Service or its other publications, please write to:

Publications
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0H3
(819) 997-1095

ENVIRONMENTAL CHOICE · CHOIX ENVIRONNEMENTAL · M

Over 50% recycled paper including 10% post-consumer fibre.

M – Official mark of Environment Canada

Canada

Environmental Citizenship
Écocivisme

The goal of the Environment Citizenship campaign is to help Canadians learn about their responsibility to protect the environment and to encourage them to take action towards that end.

Également disponible en français sous le titre *Le baguage des oiseaux au Canada*

Published by Authority of the Minister of the Environment
©Minister of Supply and Services Canada, 1981, 1982, 1993
Catalogue No. CW66-53/1992E
ISBN: 0-662-19390-3
Text: C. Hyslop
Revised by E. Hayakawa, 1990

Service canadien
de la faune

Le baguage des oiseaux au Canada

1

2

3

Photos de la couverture

1 Mésange dans un filet japonais
Photo : S. Wendt

2 Canard noir bagué
Photo : N. North

3 Oisillon de Sterne caspienne bagué
Photo : H. Blokpoel

Le baguage des oiseaux est un des outils privilégiés de l'ornithologie. Les oiseaux sauvages sont capturés et marqués, habituellement à l'aide d'une bague en métal numérotée que l'on fixe à leur patte. Le bagueur inscrit des renseignements sur l'oiseau et sur l'endroit et la date de son baguage.

Les données provenant des bagues récupérées nous aident à connaître la répartition et les déplacements des espèces, leur nombre relatif, leur production annuelle, la durée de vie des sujets et les causes de mortalité. Ces renseignements nous permettent de mieux comprendre les oiseaux et leurs habitudes et de concevoir des programmes de gestion et de conservation de cette ressource.

On procède au baguage des oiseaux depuis plusieurs siècles. Au début, on baguait surtout les éperviers utilisés en fauconnerie ou encore les pigeons voyageurs porteurs de messages.

C'est seulement en 1890 qu'un système de baguage des oiseaux fut mis sur pied, lorsqu'un enseignant danois, Hans Mortensen, commença à baguer avec des anneaux en aluminium des Sarcelles à ailes vertes d'Eurasie, des Canards pilets, des Cigognes blanches, des Étourneaux sansonnets et plusieurs espèces d'éperviers et de buses. Il marquait son nom et son adresse sur les anneaux dans l'espoir qu'on les lui retourne. Sa méthode de baguage est à la base des méthodes actuelles.

C'est James Henry Fleming qui, au Canada, a bagué et inscrit sur fiche le premier oiseau sauvage, un merle, dans le jardin de sa maison de Toronto, en 1905. Ses anneaux avaient été conçus et fournis par P.A. Taverner, un ornithologue canadien ayant acquis à l'époque une grande renommée.

Quelques années plus tard, Jack Miner, de Kingsville (Ontario), a commencé à baguer la sauvagine fréquentant le refuge qu'il avait aménagé en 1904. C'est d'ailleurs à Miner, qui avait bagué en 1909 un Canard colvert abattu l'année suivante aux États-Unis, que l'on doit le premier dossier complet de pose et de récupération d'une bague sur le continent.

Le programme de baguage des oiseaux en Amérique du Nord

Lorsqu'on a commencé à baguer systématiquement les oiseaux en Amérique du Nord, au début du siècle, les efforts des nombreux organismes en cause étaient très peu coordonnés. Une grande partie du public ignorait tout de cette pratique et de son utilité, et de nombreuses bagues n'étaient pas retournées au bagueur. Au même moment, les conservationnistes prenaient conscience de la nécessité de mettre en oeuvre un plan de conservation et de gestion des oiseaux migrateurs de tout le continent. La chasse commerciale devenait excessive et de nombreuses espèces étaient menacées.

Les préoccupations du public touchant le sort de la Tourte, la diminution des stocks de sauvagine et la destruction des aigrettes pour leurs plumes ont mené à une entente internationale sur la conservation des oiseaux migrateurs. En 1916, la Grande-Bretagne, au nom du Canada, et les États-Unis ont signé la Convention concernant les oiseaux migrateurs, qui prévoyait la protection des oiseaux migrateurs et réglementait la chasse à ces oiseaux dans les deux pays. En 1936, les États-Unis ont signé un traité avec le Mexique, étendant ainsi la protection à toute l'Amérique du Nord.

Les organismes gouvernementaux chargés d'assurer l'application de la Convention ont également coordonné les activités de baguage sur le continent. Le Bureau du baguage des oiseaux du Canada, créé en 1923, a été chargé de délivrer les permis, de fournir les bagues et de tenir des dossiers sur toutes les activités de baguage des oiseaux au pays. Le programme est maintenant administré par le Service canadien de la faune (SCF) du ministère de l'Environnement, à Ottawa. Aux États-Unis, le U.S. Bureau of Biological Survey — devenu le U.S. Fish and Wildlife Service — mis sur pied en 1920 était chargé de responsabilités semblables. Le Bird Banding Laboratory, à Washington, D.C., est devenu le centre d'activités de baguage des oiseaux aux États-Unis.

Des liens étroits existent entre les deux bureaux, et des bagues identiques portant des numéros différents sont utilisées par les deux pays. Les dossiers centraux conservés à Washington, D.C. renferment les données sur tous les oiseaux bagués en Amérique du Nord.

La capture des oiseaux

Les oiseaux peuvent être bagués à tout âge, pourvu que leur patte soit assez grosse pour garder la bague. Les jeunes peuvent être pris dans le nid avant qu'ils soient en mesure de voler; les adultes sont généralement capturés au moyen de pièges ou de filets.

On a conçu différents types de pièges afin de capturer les oiseaux de la façon la plus sécuritaire possible. Les pièges installés près des mangeoires comportant un appât ou près des nids lorsque les oiseaux sont en période d'incubation sont généralement efficaces. Le volume II du document intitulé « Baguage des oiseaux de l'Amérique du Nord » (SCF et collab., 1977) décrit en détail la conception et la construction de ces pièges.

Pour attraper les oiseaux chanteurs, on utilise fréquemment un filet japonais. Ce filet en nylon à mailles fines est tendu entre deux perches, dans un endroit où les oiseaux sont susceptibles de passer. Lorsque l'oiseau se heurte au filet, il s'y emmêle; il n'est pas blessé mais il ne peut s'échapper. Les bagueurs vérifient régulièrement les filets, prélèvent les oiseaux et procèdent à leur baguage. Cette méthode exige beaucoup d'expérience et d'adresse, car il ne faut pas blesser les oiseaux lors du prélèvement.

On utilise aussi le filet à projectiles entraîneurs afin de capturer des oiseaux rassemblés en groupes serrés pour se nourrir ou se reposer. On attire d'abord les oiseaux dans la zone choisie au moyen d'appâts, puis on allume de petites fusées attachées au filet pour faire tomber celui-ci sur les oiseaux pendant qu'ils se nourrissent.

A

B

C

D

Différents types de bagues
A Bague à rivet
B Bague à joint abouté
C Bague enclenchante
D Bague en plastique de couleur

L'identification des oiseaux avant le baguage
Les oiseaux doivent être identifiés par espèce, âge et sexe avant la pose des bagues. On compte, sur le continent nord-américain, environ 645 espèces d'oiseaux qui se reproduisent au nord du Mexique, et la plupart sont faciles à reconnaître avec un peu de pratique. Par contre, il est généralement plus difficile de déterminer l'âge et le sexe d'un oiseau. Divers critères sont utilisés, selon l'espèce et la période de l'année.

On doit observer la forme, la couleur et la texture des plumes, la couleur du bec, de la bouche ou des yeux, le stade et le type de mue ainsi que le degré d'ossification du crâne. La présence d'une zone déplumée sur le ventre de certains oiseaux ou la protubérance du cloaque — chez les mâles en période d'activité sexuelle — peuvent aider à établir l'âge et le sexe d'un oiseau pendant la période de reproduction.

La pose de la bague
La grandeur et le type de bague varient selon l'espèce visée. La bague doit être assez grande pour ne pas serrer la patte de l'oiseau, tout en étant assez petite pour ne pas tomber ou ne pas nuire aux activités de l'oiseau. Les colibris sont si petits que le bagueur doit, dans leur cas, couper et ajuster la bague pour chacun d'eux. Quant aux gros oiseaux de proie comme les éperviers, les buses et les aigles, il faut des bagues enclenchantes spéciales ou à rivet, puisque celles en aluminium à joint abouté utilisées dans la majorité des cas ne résistent pas toujours à leurs coups de bec (voir illustration).

On pose la bague en l'ajustant soigneusement autour de la partie inférieure de la patte, à l'aide d'une pince. Les bagues portent l'inscription « Advise Bird Band Washington DC USA », suivie d'un numéro de huit ou neuf chiffres.

En plus des bagues métalliques courantes, on utilise d'autres dispositifs de marquage comme des colliers, des banderoles en plastique, des étiquettes alaires ou des bandes en plastique posées sur le bec; on peut aussi avoir recours à des marques de peinture ou de teinture, ou couper certaines plumes. Ce sont les bagues colorées en plastique qui servent le plus souvent de marqueurs auxiliaires. Elles sont habituellement codées afin que l'on puisse reconnaître un oiseau à vue sans avoir à le capturer de nouveau.

Près de 200 000 oiseaux sont bagués chaque année au Canada par environ 800 bagueurs autorisés. Environ 300 des quelque 518 espèces d'oiseaux qui fréquentent le Canada sont baguées chaque année.

Un peu plus de la moitié des sujets bagués au Canada sont des oiseaux considérés comme gibier, et leur baguage est effectué par des organismes gouvernementaux; les autres appartiennent à des espèces non considérées comme gibier, dont les oiseaux chanteurs.

L'enregistrement des données
Avant de poser la bague, les bagueurs enregistrent la date et le lieu, l'espèce baguée ainsi que le numéro de la bague. L'âge et le sexe de l'oiseau doivent aussi être inscrits s'ils sont connus.

Les bagueurs prennent souvent note d'autres renseignements qui leur seront utiles pour certains projets particuliers, par exemple, l'importance des accumulations de graisse, le nombre et le type de parasites, les mensurations de l'oiseau ou le stade de la mue.

La récupération des bagues d'oiseaux
Si vous trouvez un oiseau muni d'une bague, il est important de réunir le plus de renseignements possibles sur cet oiseau et de retourner la bague, accompagnée de ces renseignements, au Bureau du baguage des oiseaux du Canada, Service canadien de la faune, Ottawa (Ontario) K1A 0H3.

Aplatissez la bague et collez-la à l'aide de ruban adhésif sur une feuille de papier sur laquelle vous indiquerez lisiblement votre nom, votre adresse, la date à laquelle l'oiseau a été trouvé, le lieu (avec le plus de précision possible, par exemple, à quelle distance de la ville la plus près et dans quelle direction), et l'espèce (ainsi que l'âge et le sexe si possible). Précisez aussi comment l'oiseau a été trouvé ou tué.

Si l'oiseau portant une bague est vivant, n'enlevez pas la bague; prenez note du plus grand nombre de renseignements possibles et relâchez l'oiseau.

Après avoir reçu votre rapport, le Bureau du baguage des oiseaux du Canada vous fera parvenir un certificat d'appréciation sur lequel seront précisés l'endroit où l'oiseau a été bagué, le nom du bagueur et l'espèce d'oiseau. Le bagueur est également informé du lieu et de la date de l'observation.

Environ 10 % des bagues des oiseaux-gibier posées au Canada sont récupérées; dans le cas des oiseaux non considérés comme gibier, le taux de récupération est inférieur à 1 %.

Ce que le baguage des oiseaux nous apprend
Les données recueillies grâce au baguage des oiseaux sont utiles aux chercheurs et aux gestionnaires. L'identification d'oiseaux donnés nous permet d'étudier la dispersion et la migration de ces oiseaux, leur comportement et leur structure sociale, leur longévité et leur taux de survie, le succès de la reproduction et l'accroissement de leurs effectifs.

De nombreuses études ont porté sur les déplacements des oiseaux. Vers la fin de chaque été, des milliers de canards, d'oies et de bernaches sont bagués dans leur aire de nidification au Canada. Grâce aux bagues récupérées au cours de la saison de chasse à l'automne, nous pouvons retracer leur parcours migratoire jusque dans leur aire d'hivernage dans le Sud. Les informations sur les déplacements, les effectifs et le taux de survie de la sauvagine, obtenues grâce au baguage, influent sur les règlements de chasse.

En 1986, en se fondant sur l'information provenant du baguage, on a commencé à établir le Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage

de l'hémisphère occidental, qui protège les habitats ayant une importance vitale pour les oiseaux de rivage au Canada, aux États-Unis et en Amérique latine. Le baguage est aussi utilisé comme moyen de déterminer les effets du déboisement sur les oiseaux qui hivernent en Amérique latine et migrent au Canada pour se reproduire.

Le système canadien de baguage des oiseaux
On doit obtenir un permis de baguage du gouvernement fédéral pour tout projet comportant le baguage ou le marquage d'oiseaux migrateurs (s'adresser au SCF, Ottawa, K1A 0H3). Des permis délivrés par les organismes provinciaux voués à la faune peuvent être exigés dans le cas du baguage d'espèces protégées par les provinces, par exemple, les éperviers, les buses et les chouettes.

Les personnes désirant obtenir un permis canadien de baguage doivent être âgées d'au moins 18 ans. Deux ornithologues qualifiés ou deux personnes détenant un permis valide de baguage doivent confirmer que le demandeur est en mesure de capturer et de manipuler les oiseaux sans les blesser, de les identifier, et de tenir des dossiers exacts et détaillés. Les demandeurs doivent également présenter une description de leur projet de baguage.

Il n'est pas nécessaire d'obtenir de permis ni de se munir de bagues du SCF pour baguer des oiseaux non migrateurs considérés comme gibier, notamment le tétras et la gélinotte, la perdrix, le colin, le lagopède, la poule-des-prairies, le faisan et le Dindon sauvage. Les oiseaux d'élevage comme le pigeon, qui appartiennent à des particuliers, portent des bagues privées, qu'ils soient protégés ou non par le gouvernement fédéral ou qu'il s'agisse d'espèces domestiques ou d'oiseaux familiers.

Tous les renseignements sur le baguage et la récupération des bagues sont envoyés au Bureau du baguage des oiseaux du Canada. Ils sont à la disposition de toute personne qui en fait la demande. Des données sur les oiseaux bagués en Amérique du Nord sont disponibles à partir de 1908 dans le cas des oiseaux-gibier, et à partir de 1955 pour les oiseaux non considérés comme gibier.

Ouvrages à consulter
Godfrey, W.E. 1986. Les oiseaux du Canada. Édition révisée. Musée national des sciences naturelles, Musées nationaux du Canada. Éditions Broquet Inc., La Prairie (Québec).

National Geographic Society. 1987. Guide d'identification des oiseaux de l'Amérique du Nord. Éditions Broquet Inc., La Prairie (Québec).

Le Service canadien de la faune
Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada s'occupe des questions de compétence fédérale touchant la faune. Ses responsabilités comprennent la protection et la gestion des oiseaux migrateurs et des habitats fauniques ayant une importance nationale. Les espèces menacées de disparition, la réglementation du commerce international des espèces menacées de disparition et la recherche relative aux questions fauniques d'importance nationale relèvent également du SCF. De nombreux travaux de recherche et de gestion de la faune sont menés en collaboration avec les provinces, les territoires, le Service canadien des parcs et d'autres organismes fédéraux.

Pour de plus amples renseignements sur le Service canadien de la faune ou ses publications, veuillez écrire à :

Publications
Service canadien de la faune
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Also available in English under the title
Bird banding in Canada

Environnement Canada | Environment Canada
Service canadien de la faune | Canadian Wildlife Service

Un membre de la famille Conservation et Protection

Publié en vertu de l'autorisation du ministre de l'Environnement
©Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1987, 1991
N° de catalogue CW66-5/1991F
ISBN : 0-662-96712-7
Texte : C. Hyslop
Révisé par E. Hayakawa, en 1990

Pensez à recycler!
Imprimé sur du papier recyclé

Canada